

COMPTE RENDU de la Séance du 17 MAI 2021

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la salle des fêtes Maurice BOUCHOT compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le lundi dix-sept mai deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 11 mai 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- Attribution du Marché des travaux de mise en sécurité et enfouissement des réseaux Rues Emile MOSELY et Léon RAMPONT

- ZONE DES BRASCOTTES : achat d'une partie de la parcelle ZK 22 à la SCI BORA IMMO

Etaient présents Messieurs et Mesdames : BOMBARDIERI Jean, CUIENNET Jean-Noël, GALICHET Hélène, GALLAND Mireille, IJABI Sakina, KOCH Marie-Laure, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel, POTERLOT Didier, ROBERT-LOUIS Sylvain et ROUSSEL Marie-Claude.

Absents excusés : M. Florian MILITCH procuration à M. Didier POTERLOT, Mme Céline BUFFET et M. Gwenaël PEIFFER. M. Jean-Noël CUIENNET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Attribution du Marché des travaux de mise en sécurité et enfouissement des réseaux Rues Emile MOSELY et Léon RAMPONT

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de mise en sécurité et d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELY et Léon RAMPONT.

Le Conseil municipal après délibération valide à l'unanimité le choix fait par les groupements de commandes (LOT N°01 : COMMUNE/CC2T et LOT N°02 : COMMUNE/ENEDIS) réunis le 10/05/2021 décide :

- de retenir :

❖ la société COLAS (sise 55190 VOID VACON) pour le LOT n°01 (Voirie et Eau potable) avec option +0125 et choix de bordures calcaire de type girpav :

○ d'un montant total de 289 701,34 € H.T. soit 347 641,60 € TTC, se décomposant en :

▪ Chapitre A (Voirie) : d'un montant de 197 999,54 € H.T. soit 237 599,45 € T.T.C.

▪ Chapitre B (Eau potable) dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Terres Toulaises d'un montant total de 91 701,80 € H.T. soit 110 042,16 TTC,

❖ la société Stéphane PARISET (sise 54170 ALLAIN) pour le LOT n°02 (Réseaux secs) :

○ d'un montant total de 119 744,50 € H.T. soit 143 693,40 TTC, se décomposant en :

▪ Chapitre A (Eclairage public et GC ORANGE) : d'un montant de 87 865,50 € H.T. soit 105 438,60 € T.T.C.

▪ Chapitre B (Basse tension) dans le cadre d'un groupement de commande avec la société ENEDIS d'un montant total de 31 879,00 € H.T. soit 38 254,80 TTC,

soit un total du marché LOT N°01 + LOT N°02 d'un montant total de 409 445,84 € H.T. soit 491 335,00 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et en particulier la notification du marché pour les deux lots (chapitre A) ; le Lot n°01 Chapitre B (réseau d'eau potable) étant de la compétence de la Communauté de Communes Terres Toulaises et le Lot n°02 Chapitre B (basse tension) étant de la compétence de la société ENEDIS.

- ZONE DES BRASCOTTES : achat d'une partie de la parcelle ZK 22 à la SCI BORA IMMO

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la zone des Brascottes, il a été proposé à la société SCI BORA IMMO via M. Loïc WAROUX, l'achat d'une partie de la parcelle ZK 22, à savoir 147 m² situés en partie nord et estimés à 2 940,00 € (147 m² x 20 €).

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De valider l'achat de 147 m² de la parcelle ZK 22 appartenant à la société SCI BORA IMMO au prix de 20 €/m² soit : 2 940 €

- Les frais liés à la vente et aux frais de géomètre seront supportés par la commune,

- D'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 18/05/2021 et transmis au contrôle de légalité le 18/05/2021.

Le Maire,
E. PAYEUR

